



Toulouse le 30 juin 2021

Objet : Actualités Sociales

La Dépêche 20 juin 2021 : Les sénateurs proposent un calcul de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) sans tenir compte des revenus du conjoint.

Lettre ESE 22 juin 2021 : Le projet de loi « générations solidaires » pourrait être présenté le 28 juillet prochain. Il comprendra des mesures dédiées au grand âge mais aussi destinées à « réconcilier les générations » dans un contexte post crise. Il devrait s'articuler avec le PLFSS2022 pour les mesures financières. Il concrétisera notamment le « virage domiciliaire ». Il serait prévu la création d'un « service autonomie » chargé de gérer toutes les prestations de la personne aidée et de son aidant. « Un tarif national plancher » serait mis en place pour la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cette dernière serait transformée en « prestation autonomie domiciliaire ». Un « moratoire sur la construction des EHPAD en 2027 » est prévu. Il est misé sur le « rééquilibrage de l'offre médico sociale au profit des services autonomie à domicile » pour rendre le système soutenable. Un nouveau partenariat entre l'Etat et les Départements reposerait sur les principes de « transparence et d'équité ». Une conférence nationale de la transition démographiques » réunirait les différentes parties prenantes (associations, départements, organismes de Sécurité Sociale, organisation syndicales et patronales ...) D'autres dispositions comme le soutien à la Silver Economy dans le cadre du plan investissement d'avenir ou une labellisation des contrats dépendance pourrait être prévue.

AEF Info 22 juin 2021 : La fédération des services aux particuliers (FeSP) a présenté les résultats de l'étude « photographie actuelle des services à la personne » réalisée par l'institut Xerfi Spécific. En 2019 les entreprises représentaient 50% des structures de services à la personne contre 6% en 2006. Les spécialistes de l'aide à domicile sont principalement implantés en Ile de France (14,4%) et en Occitanie (10,4%). Le travail non déclaré représente 30% du secteur. Le secteur des services à la personne représentait, en 2019, 44193 organismes, 820 millions d'heures déclarées et 18 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le crédit d'impôt en contemporanéité est attendu pour 2022. Avec l'instauration de ce dispositif, les utilisateurs ne paieront que 50% du coût réel de la prestation, l'Etat réglant l'autre moitié auprès du salarié, de l'entreprise ou de l'association.

Les Echos 21 juin 2021 : Le décret d'application de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 a été publié. Les modalités d'indemnisation des professions libérales seront calquées sur le régime des artisans et des commerçants. Un million de personnes sont concernées. Un décret du 12 juin concrétise cette réforme votée à l'automne.

La Dépêche 25 juin 2021 : Le rapport Tirole-Blanchard a été remis au Président de la République. Il s'agit d'une boîte à outils sur les grands sujets économiques français qui appelleront des réformes. Le sujet des retraites y est traité. Les économistes écartent une simple réforme paramétrique (repousser l'âge de départ de 64 à 65 ans) et confirment la nécessité d'une réforme globale des retraites sur la base d'un système universel à points. Ils proposent toutefois une protection des « plus vulnérables ». L'idée serait un mécanisme d'ajustement du nombre de points en faveur des actifs à faibles revenus pour leur permettre de préserver une retraite décente.

